

Compte-rendu du Bureau Syndical du Mercredi 5 Décembre à Le Pouzin

Étaient présents : M. Dominique CHAMBON, M. Alain LOUCHE, M. Jean Pierre LEFEBVRE, M. Maurice QUINKAL, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Aïda BOYER, M. Jérôme BERNARD, M. Maurice WEISS.

Assistaient également en tant qu'invités : M. Henry-Pascal ELDIN, M. Ludovic BAYLE.

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 20h

1/ Point Locaux :

M. Maurice QUINKAL présente les travaux effectués dans le bâtiment et les travaux en cours.

M. Maurice QUINKAL indique que la prochaine étape sera l'aménagement de l'aile hors d'eau hors d'air et du hall afin de créer des espaces de bureaux.

M. Dominique CHAMBON propose aux membres du Bureau Syndical de prévoir l'inauguration à la fin du premier semestre 2019. Le choix entre les mois de mai et juin reste à définir selon les priorités.

Les membres du bureau décident de valider le principe d'organiser l'inauguration à la fin du premier semestre 2019.

2/ Demande d'indemnité de Mme VASQUEZ trésorière du Cheylard :

M. Maurice QUINKAL présente la demande de Mme VASQUEZ et rappelle les problèmes rencontrés par le Syndicat il y a 3 ans (impayés, chèque perdu, amende de 1297,90 € de retard de paiement à la CNRACL). A l'époque ces soucis ont abouti au déplacement du SMI vers la trésorerie de Saint Pierreville, fermée depuis.

Les membres du bureau décident de ne pas verser d'indemnité de conseil à Mme VASQUEZ.

3/ Location de la salle de conférence :

M. Maurice QUINKAL expose aux membres du bureau des demandes de location de la salle de conférence de 100 places du SMI.

Après un tour de table sur les différents tarifs pratiqués dans les mairies des membres du Bureau Syndical, il est décidé à l'unanimité d'appliquer le tarif de 250€ TTC ménage inclus pour une collectivité adhérente et de 500€ TTC pour un non adhérent. Les membres demandent à ce qu'une caution de 1000 € et une attestation d'assurance soit demandés.

Cette délibération relevant du Comité Syndical, cette proposition sera présentée au prochain Comité Syndical.

4/ Reprise d'une provision :

M. Maurice QUINKAL indique que par délibérations du 12 octobre 2009 et du 25 janvier 2016, le Comité Syndical a approuvé la constitution de deux provisions pour risque de désengagement progressif des partenaires.

Il est proposé au Bureau Syndical de procéder aux reprises de ces provisions de 500 euros à affecter à l'article 7815.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité ces reprises de provisions.

5/ Demande de renouvellement de disponibilité pour convenance personnelle de Mme BESSET :

M. Maurice QUINKAL présente aux membres du Bureau Syndical la demande de Mme BESSET de renouveler pour une durée de 6 mois à compter du 1 janvier 2019 sa mise à disposition pour convenance personnelle.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité le renouvellement de cette disponibilité.

6/ Point RH :

M. Maurice QUINKAL rappelle le projet des Promeneurs du Net financé par le CD07 et la CAF de l'Ardèche.

M. Maurice QUINKAL propose aux membres du bureau de créer un emploi pour 12 mois d'accroissement temporaire d'activité pour répondre à ce besoin suite au départ de Mme Léna Morel.

Les membres du bureau syndical approuvent, à l'unanimité, la création de cet emploi à la condition que les deux financeurs s'engagent à financer 2019.

M. Maurice QUINKAL rappelle l'arrivée de M. Mark CARRINGTON le 2 janvier 2019 afin de prendre le relai de M. Henry Pascal ELDIN qui part à la retraite en aout prochain.

M. Maurice QUINKAL présente aux membres du Bureau Syndical la demande de mutation de M. Julien FERREIRA au 2 janvier 2019 pour rejoindre la mairie de Privas.

7/ Projection financière 2019/2020 :

M. Maurice QUINKAL présente la projection financière du Syndicat suite à la perte de la compétence de maintenance informatique des collèges pour le compte du Département de l'Ardèche. Le départ à la retraite de M. Henry Pascal ELDIN et la bascule de plusieurs agents sur l'Epic permettront d'équilibrer le budget à l'horizon 2020.

SMI 2019

DÉPENSES			
Chapitre		Montant	CA 2017
11	Ch à caractère général	100 000 €	125 000 €
12	Ch de personnel	750 000 €	975 414 €
65	Indemnité des élus	32 000 €	31 655 €
66	Ch financières	6 000 €	1 081 €
67	Ch exceptionnelles		900 €
42	Amortissements	45 000 €	91 393 €
	Total	933 000 €	1 225 443 €
RECETTES			
	Emplois aidés	14 000 €	53 268 €
	SIG	70 000 €	58 900 €
	Atténuation de charges	20 000 €	200 000 €
	CD07	110 000 €	110 000 €
	CD26	37 000 €	37 000 €
	CD07 SIG	30 000 €	30 000 €
	CD07 Demat	15 000 €	5 000 €
	Participation Statutaire	565 000 €	546 000 €
	Amort Subvention	3 000 €	3 000 €
	Revenu Location LVEV		
	CD07 Collèges		182 500 €
	Total	864 000 €	1 225 668 €
	Résultat 2019 (Recettes – Dépenses)	-69 000 €	

SMI 2020		
DÉPENSES		
Chapitre		Montant
11	Ch à caractère général	110 000 €
12	Ch de personnel	650 000 €
65	Indemnité des élus	32 000 €
66	Ch financières	6 000 €
67	Ch exceptionnelles	
42	Amortissements	45 000 €
	Total	843 000 €
RECETTES		
	Emplois aidés	
	SIG	70 000 €
	Atténuation de charges	20 000 €
	CD07	110 000 €
	CD26	37 000 €
	CD07 SIG	30 000 €
	CD07 Demat	15 000 €
	Participation Statutaire	570 000 €
	Amort Subvention	3 000 €
	Revenu Location LVEV	15 000 €
	Total	870 000 €
	Résultat 2020 (Recettes - Dépenses)	27 000 €

8/ Appel à projet « Hubs France Connectée » :

M. Maurice QUINKAL donne la parole à M. Maurice WEISS pour évoquer l'appel à projet.

<https://www.caissedesdepots.fr/hubs-france-connectee>

M. Maurice WEISS indique aux membres du Bureau Syndical la volonté du Conseil Départemental de l'Ardèche et du Conseil Départemental de la Drôme de déposer un projet bi-départemental conjointement avec le SMI afin de mettre en avant le travail effectué par le SMI depuis plus de 20 ans sur l'inclusion numérique plutôt que de se raccrocher à un projet régional porté par le GIP AGATE du département de Savoie (<https://agate-territoires.fr>) .

M. Dominique CHAMBON soutient la proposition de M. Maurice WEISS et pense aussi qu'il est opportun de mettre en avant nos territoires.

M. Maurice WEISS précise que le Conseil Départemental soutiendra administrativement la conception du projet au vu du délai afin de déposer celui-ci.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité la décision de déposer un projet de Hub Drôme-Ardéchois.

9/ Cession d'un véhicule et du matériel du DataCenter :

M. Maurice QUINKAL présente le projet de cession de matériel du DataCenter et d'un véhicule acquis par le SMI à l'EPIC. Cette cession permettra au SMI de diminuer ses charges de fonctionnement dues à l'amortissement.

Description	Valeur Net Comptable
2011-625 / Prises Manageables pour serveurs Bon cde 2012-0000	97,94 €
2012-639 / Matériel Serveur Bon cde 2012-00000-00236	999,87 €
2013-647 / Matériel visio	1 657,51 €
2013-660 / Serveurs Bon	4 736,06 €
2013-666 / Matériel Visio	1 624,36 €
2013-667 / Matériel Serveur	288,84 €
2013-680 / Matériel baie serveur	1 972,26 €
2014-682 / Serveur	1 687,38 €
2014-683 / Mémoire Serveur	1 239,00 €
2014-684 / Pont de Visio Conférence	8 790,60 €
2014-693 / Matériel Switch	1 860,40 €
2014-702 / Serveur	191,68 €
2014-708 / Peugeot 508	12 734,56 €
Total	37 880,46 €

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité ces cessions.

10/ Modification des Statuts du Syndicat :

M. Maurice QUINKAL indique que les services de la préfecture de l'Ardèche ont contacté les services du SMI afin de faire le point sur nos statuts dont voici les principaux points :

Les constats :

- Il y a beaucoup de mouvements parmi les adhérents qui sont difficiles à suivre pour la préfecture (Par exemple pour le SEBA, la préfecture n'est pas certaine d'avoir bien enregistré l'adhésion et l'arrêté)
- La liste initiale des adhérents figurant dans les statuts (point 1.2 = "Membres du Syndicat Mixte") n'est donc plus à jour suite aux nombreux arrêtés d'adhésions ces 4 dernières années.
- La Convention entre le CD07 et le SMI pour la "Maintenance Informatiques des collèges Ardéchois" a été modifiée récemment, et n'est plus conforme aux statuts (point 3.2.2)
- Le SDIS 07 s'est renseigné pour adhérer aux Inforoutes, mais le cas des Établissements Publics Administratifs n'est pas prévu dans les statuts (point 1.2)
- Beaucoup de membres du syndicat continuent à délibérer pour accepter les nouvelles adhésions alors que ce n'est plus nécessaire (Le Conseil Syndical a seul ce pouvoir, point 2.7.4 "Attributions du CS")

A faire rapidement :

- Faire parvenir la composition du Conseil Syndical, fichier à jour
- Faire parvenir le PV d'élections des membres du 3ème collège en 2015

Les pistes à envisager pour 2019 :

- Mettre à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical un projet de refonte des statuts
- Envisager la possibilité d'intégrer d'autres types d'établissements dans les membres (SDIS, CDG)
- Envisager la possibilité pour un département d'adhérer pour le compte de toutes ses communes avec une répartition de charges

- Modifier la partie concernant la mutualisation avec le CD07 (point 1.3.2 "Compétences mutualisées avec le Département de l'Ardèche") suite à la modification récente de la convention
- Intégrer la liste des membres sous forme d'annexe, afin qu'au fur et à mesure des mouvements, il soit simple de maintenir l'annexe à jour sans refondre les statuts
- Soumettre le projet de nouveaux statuts à la Préfecture pour validation, avant présentation aux élus
- Mieux communiquer auprès des membres afin qu'ils sachent qu'ils n'ont pas besoin de délibérer chacun de leur côté pour les nouveaux adhérents.

Les membres du Bureau Syndical souhaitent qu'un travail soit présenté dès que possible au bureau avant proposition au Comité Syndical.

11/ Remboursement de Frais à un agent :

M. Maurice QUINKAL présente la demande de remboursement de M. Maxence DECLEMY, qui suite à un défaut de la carte Total a dû faire l'avance d'un plein d'essence pour 66,24€.

Les membres du bureau syndical approuvent, à l'unanimité, le remboursement de cette facture à M. Maxence DECLEMY.

12/ Indemnité de mobilité :

M. Maurice QUINKAL indique que dans le cadre du déménagement des locaux de la commune de Privas vers la commune de Le Pouzin, deux agents sont éligibles à l'indemnité de mobilité.

Suite à discussion entre membres du Bureau Syndical, il est décidé d'étudier la mise en place de cette indemnité et d'en définir les montants et durée.

La séance est levée à 21 h 30.